## 16<sup>e</sup> session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)

## Mercredi 9 et jeudi 10 mars 2022

Dubaï - Émirats arabes unis

La 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) s'est tenue à **Dubaï** (Émirats arabes unis) les 9 et 10 mars 2022, accueillie par le Conseil national fédéral, le Parlement monocaméral émirati.

**79 délégués**<sup>1</sup> issus de 21 délégations parlementaires nationales (**18 des 29 membres**<sup>2</sup> à part entières de l'APM, 3 des 5 membres associés et partenaires), et 17 représentants issus de 10 organisations internationales, institutions et gouvernement<sup>3</sup>, étaient présents lors de cette session présidée par M. Gennaro MIGLIORE, membre de la Chambre des députés italienne.



Les participants à la 16<sup>e</sup> session plénière de l'APM à Dubaï (Émirats arabes unis)

Le Parlement français était représenté par Mmes <u>Sylvie GOY-CHAVENT</u> et <u>Marie-Arlette CARLOTTI</u>, sénatrices, et Mme Sandrine MÖRCH et M. Alain PEREA, députés.

Les débats ont été profondément marqués par les **réactions à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération Russie**, **déclenchée le 24 février dernier**. Au cours de la session, la sénatrice Marie-Arlette CARLOTTI, puis le député Alain PEREA, au nom de la délégation française, ont condamné l'agression russe contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine.

<sup>2</sup> Les États membres qui n'étaient pas représentés sont : l'Albanie, la Croatie, Israël, le Liban, Malte, la Mauritanie, Monaco, la Palestine, la Serbie, la Slovénie et la Tunisie. La Fédération de Russie, membre partenaire de l'Assemblée, et l'Ordre Souverain de Malte, membre associé, n'étaient pas représentés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base de la liste figurant dans le dossier remis à chacun des participants à l'ouverture de la session.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'Union interparlementaire arabe, le Parlement arabe, l'Assemblée parlementaire asiatique (APA), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT), le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP), le Pôle pour l'Axe Stratégique Sud de l'OTAN, et l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme étaient représentés lors de la session plénière, de même que le ministère du patrimoine de la République arabe d'Égypte.

Rappelant les souffrances endurées par les populations civiles et les multiples violations du droit international commises sur le territoire ukrainien, la délégation a appelé au retrait immédiat des forces militaires russes.

En ouverture de la session, deux messages vidéo du docteur Tedros Adhanom GHEBRESYUS, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de M. António GUTERRES, secrétaire général de l'Organisation des nations unies (ONU), à l'attention des délégués de l'APM, ont été diffusés. Les deux intervenants ont salué les efforts des parlementaires pour lutter contre la pandémie mondiale et les ont encouragés à poursuivre leur action.

Lors de la réunion, deux résolutions présentées par des membres de la délégation française ont été adoptées à l'unanimité.

La première, présentée par <u>Mme Marie-Arlette CARLOTTI</u>, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> commission permanente sur le dialogue des civilisations et des droits de l'homme, a pour objet la **révision du Pacte mondial pour les migrations (PMM)**, dit « **Pacte de Marrakech** », adopté en 2018 par 164 États, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies. Intitulée « *Un engagement méditerranéen en vue de la révision en 2022 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) »,* cette résolution porte la voix de l'APM dans le débat préparatoire au Forum d'examen des migrations internationales (FEMI), qui doit se dérouler en mai 2022, à New York.

Le rapport sur lequel s'appuie la résolution se concentre sur 6<sup>4</sup> des 23 objectifs du Pacte.

L'objectif primordial est de « *Sauver des vies* », sachant qu'en 2021, au moins 1 553 migrants 5 sont morts en essayant de traverser la Méditerranée, ce qui en fait la route migratoire la plus meurtrière du globe. Les crises économiques, politiques mais également les changements climatiques et environnementaux sont autant de facteurs déterminant les migrants à risquer leur vie. Le rapport appelle à l'approfondissement de la coopération régionale en matière de migration, et notamment des canaux de migration légale, et plaide pour « *une gestion globale, efficace et humaine des migrations sur toutes nos routes migratoires* ». À cet égard, le rapport cite l'exemple de la <u>Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime</u>, signée à ce jour par 11 États membres de l'APM, qui vise à élaborer plan international dans le cadre duquel les opérations de sauvetage des personnes en détresse en mer, quel que soit le lieu où elles se déroulent, seront coordonnées par les signataires de la convention, sans tenir compte des frontières.

Le rapport s'attache à mettre en lumière les **bonnes pratiques** mises en œuvre par les États membres de l'APM pour soutenir la réalisation du PMM, telles que la législation adoptée par

- n° 4 « Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats »,

 $<sup>^4\</sup>text{-}$  n° 8 « Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus »,

<sup>-</sup>  $n^\circ$  2 « Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine »,

<sup>-</sup> n°15 « Assurer l'accès des migrants aux services de base »,

<sup>-</sup> n° 10 « Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales »,

<sup>-</sup> n° 17 « Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ce chiffre n'inclut pas, en effet, les nombreux migrants susceptibles d'avoir péri dans la mer Méditerranée sans avoir pu être comptabilisés.

le Maroc pour protéger les travailleurs migrants, l'institution, en Jordanie, d'un fonds destiné à indemniser les victimes de la traite des êtres humains, ou encore la réalisation, en Serbie, d'une base de données biométriques visant à faciliter la détermination de l'identité des migrants.

Le rapport, dont la **défense des droits de l'homme et le respect de la personne humaine** constituent le fil rouge, met l'accent sur le **combat contre le racisme** et **toutes les formes de discrimination**, qui requiert un effort constant de tous, pour sensibiliser à, lutter contre, refuser et combattre toutes les formes et expressions de violences raciales. Il souligne l'importance, pour les États membres, de ratifier les conventions du Conseil de l'Europe <u>sur la lutte contre la traite des êtres humains</u> et sur la prévention (dite « Convention de Varsovie ») et <u>la lutte contre la violence à égard des femmes et la violence domestique</u> (dite « Convention d'Istanbul »).

Concernant les services de base, la résolution promeut l'accès des migrants aux vaccins contre la covid-19 et aux services de santé, quel que soit leur statut juridique, et soutient la couverture sanitaire universelle (CSU). Elle met aussi en exergue la nécessité pour les migrants d'être munis d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats, et promeut, à cette fin, l'adhésion des États membres au groupe de travail des Nations unies pour l'agenda sur l'identité juridique ((UN Legal Identity Agenda Task Force, LIA TF).

Elle soutient la création du **Fonds fiduciaire multipartenaires** – dont un seul projet a, à ce jour, été réalisé dans les États membres de l'APM - ainsi que l'engagement de de la plupart des membres de l'OCDE de mobiliser au moins 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) pour l'aide publique au développement (APD).

Enfin la résolution présentée par Marie-Arlette CARLOTTI rappelle que l'APM, depuis la <u>résolution</u> votée lors de la 3<sup>e</sup> session plénière de Monaco en 2008, a activement appelé à la reconnaissance du concept de **réfugié climatique** dans le droit international.



La Sénatrice Marie-Arlette CARLOTTI, présentant la résolution de l'APM sur la révision du Pacte mondial des migrations (PMM).

Présentée dans le cadre des travaux de la 2<sup>e</sup> commission permanente sur la coopération économique, sociale et environnementale, la résolution défendue par M. Alain PEREA « Changement climatique et dégradation de l'environnement : et après Glasgow? », a pour objet les résultats de la dernière Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni) du 31 octobre au

13 novembre 2021, et les **actions pouvant être entreprises** par les États membres de l'APM pour lutte contre la **dégradation de l'environnement** dans le bassin méditerranéen.

La COP 26, qui a réuni 120 dirigeants mondiaux et plus de 40 000 participants, visait à intensifier l'action au niveau mondial pour résoudre la crise climatique. Or, ses résultats ont été décourageants, dans la mesure où les principaux pays pollueurs ont été loin de traduire l'engagement de limiter le réchauffement en actions concrètes.

Le rapport présente les **impacts** particulièrement néfastes des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée, qui engendrent, dans de nombre de régions, **insécurité alimentaire**, pénurie d'eau, perte de biodiversité et surexploitation des ressources naturelles.

Alors que 2021 a été la cinquième année la plus chaude jamais enregistrée sur terre, la résolution appelle les Parlements à reconnaître le besoin urgent de maintenir le réchauffement en dessous de 2° C et de renforcer la résilience aux impacts climatiques.

La résolution présentée par le député Alain PEREA appelle les parlements nationaux à déclarer une urgence climatique ou environnementale, ainsi que le recommande le Secrétaire général de l'ONU. Reconnaissant le besoin urgent d'adopter des actions plus concrètes dans la lutte contre le changement climatique, elle appelle une action conjointe afin de mobiliser une assistance financière et technique supplémentaire pour fournir aux pays en développement des ressources adéquates. Elle exprime également son plein soutien à l'hydrogène vert et encourage les pays membres de l'APM à investir dans la recherche afin de réduire ses coûts de production.



Le Député Alain PEREA présentant la résolution de l'APM sur « l'après COP 26 ».

Un message vidéo de **Mme Corinne LEPAGE**, ancienne ministre de l'environnement française, est venu appuyer les constats établis par M. Alain PEREA et insister sur l'urgence à agir contre le changement climatique.

Par ailleurs, la 2<sup>e</sup> commission permanente a également convenu de profiter de la prochaine COP27, qui se tiendra en Égypte, pour se réunir à nouveau, dans la mesure où l'APM soutiendra la dimension parlementaire de la COP27.

Quatre autres résolutions ont été adoptées à l'unanimité au cours de la 16<sup>ème</sup> session plénière.

Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> commission permanente sur le dialogue des civilisations et des droits de l'homme, présidée par Mme Sandrine MÖRCH, a également été adoptée une résolution portant sur « Les obstacles à l'éducation dans la région de l'APM. Les bonnes pratiques en action », présentée par Mme Elisabeta KOVÁCS, membre de la Chambre des députés de Roumanie. Le rapport de la députée souligne les efforts des États membres de l'APM pour lutter contre les conséquences dévastatrices de la pandémie de covid-19 sur l'éducation, alors que 90 % des enfants du monde ont vu leur scolarité affectée par la crise sanitaire. Il recense un certain nombre de bonnes pratiques existantes - telles que les « écoles de la deuxième chance » - destinées à lutter contre la déscolarisation et l'abandon scolaire précoce pouvant être reproduites par les Etats membres de l'APM.

Plusieurs interventions, dont celles de Mme Kristina MEJO, directrice régionale adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, du Réseau des nations unies pour les migrations, et de M. Dherar Humaid Belhoul AL FALASI, représentant spécial de l'APM sur les enfants et les conflits armés, qui a exposé la situation humanitaire au Yémen, marqué par 8 ans de guerre civile, ont en outre, permis d'enrichir la présentation des travaux de la 3<sup>ème</sup> commission.

Au cours de la présentation des travaux de la 2<sup>ème</sup> commission permanente sur la coopération économique, sociale et environnementale, présidée par M. Karim DARWICH, un rapport et un projet de résolution sur l'économie intitulés « Reconstruire en mieux : reprise économique et réponses politiques à l'impact de la covid-19 dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe en 2021 », élaborés par Mme Ljubica MAKSIMČUK, députée du Parlement croate, ont été présentés par le sénateur algérien Youssef ACHOUR.

Le rapport donne un aperçu des différentes stratégies de relance économiques mises en œuvre, au niveau national et international, pour répondre à la crise induite par la pandémie de covid-19. Elle souligne notamment l'importance cruciale du secteur du tourisme dans les économies euro-méditerranéennes et du Golfe. La résolution appelle à la promotion d'une économie bleue dans le bassin méditerranéen, Ce modèle économique circulaire, peu polluant et économe en ressources, repose en effet sur des modes de consommation et de production durables et doit en effet permettre de concilier la relance économique avec le respect de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'exposé de M. Dragan KRAPOVIĆ, représentant du Parlement du Monténégro, et président du groupe sectoriel sur la promotion du tourisme au sein du Panel de l'APM sur le commerce et les investissements, a permis d'illustrer en soulignant le rôle vital du tourisme dans la relance économique de la région.

De même, M. Giulio CENTEMERO, député italien, conseiller à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a présenté le protocole d'entente signé par l'APM, en octobre 2021, avec INNEXTA, la Chambre de commerce de Salerne, qui vise à créer un pôle de *fintech* et de financement participatif dans la zone euro-méditerranéenne et du Golfe, créant des opportunités pour les entreprises et encourageant les investissements dans les deux régions.

Enfin, lors de la session consacrée aux travaux de la 1<sup>ère</sup> commission sur la coopération politique et la sécurité, présidée par Mme Alia BOURAN, membre du Sénat de Jordanie, deux résolutions ont été adoptées.

Le rapport « Problèmes de sécurité affectant la région de l'APM » présenté par M. Karim DARWICH, député de la Chambre des représentants égyptienne, fait le point sur les différentes crises et les conflits affectant les rives de la Méditerranée : l'instabilité institutionnelle en Libye, la confrontation entre Israël et la Palestine et la nécessité de reprendre les négociations en vue d'une solution à deux États, les crises socio-économiques et politiques en Syrie et au Liban, le regain de tensions entre l'Algérie et le Maroc dans le Sahel occidental, et la fragilité de la situation institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. Il souligne combien la répartition inégale des ressources hydrauliques peut être un facteur de déstabilisation régionale, en développant l'exemple du Grand barrage de la Renaissance éthiopienne et son impact sur l'Égypte.

La résolution adoptée réaffirme que tout différend entre nations doit être traité par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies, et réglé sur la base du droit international et des instruments qu'il fournit pour le règlement des différends, et de continuer à agir en tant que plateforme de coopération parlementaire dans la région de l'APM, y compris parmi les pays dont les relations intergouvernementales sont suspendues, afin de faciliter le dialogue en vue d'une désescalade, de l'instauration de la confiance et du renforcement des relations bilatérales.

Enfin M. Gennaro MIGLIORE, président de l'APM, a présenté un rapport et une résolution intitulés « La lutte contre l'évolution de la menace terroriste dans la région euro-méditerranéenne ». Il y évoque notamment les conséquences du retour au pouvoir des talibans en Afghanistan sur la lutte contre le terrorisme international et le trafic de stupéfiants, et souligne le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Enfin il y aborde la résurgence de l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) en Syrie, que favorise la précarité des camps de réfugiés dans le Nord-Est du pays, et la dégradation du contexte sécuritaire dans le Sahel, qui risque de devenir une « rampe de lancement » pour les actes du terrorisme mondial.

Concernant la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le Président MIGLIORE a annoncé l'organisation dans les mois prochains, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'une conférence sur « L'examen de l'état de l'efficacité de la mise en œuvre législative de la Convention de Palerme dans la région de l'APM ».

En écho au rapport du Président MIGLIORE et du député DARWICH, M. Mauro MIEDICO, directeur adjoint, chef du service des projets spéciaux et de l'innovation, du Bureau des nations unies contre le terrorisme (ONUCT), a présenté un panorama des menaces terroristes dans le bassin méditerranéen et insisté sur le rôle essentiel des parlementaires dans la lutte contre ce fléau.

\*\*\*

À l'issue de la session, l'Assemblée a accueilli le Conseil national fédéral des Émirats arabes unis et le Conseil de la choura du Qatar en tant que membres à part entière de l'APM, en raison de leur implication dans les efforts de déradicalisation, de paix et de stabilité dans la région et pour leur rôle dans la promotion des échanges culturels. En novembre 2021, le Bureau de l'APM avait approuvé à l'unanimité leurs demandes d'adhésion, après plusieurs années de coopération très étroite.

Après avoir entendu le rapport d'activité du Secrétaire général et la présentation du nouveau site internet de l'APM, l'Assemblée a adopté le projet de budget pour 2023 qui maintient inchangé le montant des contributions des États membres.

En marge de la session plénière, la délégation parlementaire française s'est entretenue le 8 mars, à Abu Dhabi, avec M. Xavier CHATEL, ambassadeur de France aux Émirats arabes unis. Plusieurs sujets ont été abordés, parmi lesquels la politique étrangère des Emirats arabes unis, dont le territoire a été ciblé par plusieurs attaques des rebelles houthistes du Yémen en janvier dernier, et leur position à l'égard de la guerre en Ukraine, la place de la francophonie aux Émirats (et notamment le Louvre Abu Dhabi) et les échanges économiques franco-émiratis.

Elle a également visité le 11 mars, l'**Expo 2020 Dubai** et notamment le **Pavillon France**, qui incarne l'engagement de la France en matière environnementale, témoigne de l'attractivité de la « *marque France* » et doit permettre de valoriser l'innovation et le savoir-faire des entreprises françaises.



Mmes Sylvie GOY-CHAVENT et Marie-Arlette CARLOTTI, membres de la délégation française de l'APM.